

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.03.2017	11h40	17.326	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Laurent Debrot

Titre : Lorsque les nouvelles recettes pénalisent notre canton

Contenu :

Dans la *Neue Zürcher Zeitung*, du 14 février 2017, un article du professeur Christoph A. Schaltegger explique comment, en raison de la péréquation financière, la moitié des cantons suisses perdent des ressources fiscales lorsque le bénéfice des personnes morales augmente sur leur territoire.

À la demande du quotidien *Blick* (édition du 16 février 2017), le professeur Schaltegger a calculé la marge contributive des personnes morales, canton par canton. Sa conclusion : Neuchâtel perd environ un franc de revenu par tranche de 100 francs supplémentaires déclarés au fisc par les personnes morales.

Le Conseil d'État est-il conscient de ce phénomène et compte-t-il prendre des mesures pour corriger cette situation ?

Réponse écrite demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Laurent Debrot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Roby Tschopp		
Fabien Fivaz		
André Frutschi		